

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



jeudi 6 mars 2014

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Sandrine PARNALAND, Pascal CHEVAILLIER, Gilles LAMBERET, Bernard MALIN, Angélique MARION, Guy ANDRE, Olivier BROCOT, Catherine RUEZ, Laurence BOUILLOUX, Eric LONG, François BLANC.

Excusé : Michel PIRAT (**Pouvoir à Sandrine PARNALAND**)

Réuni sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes et :

- 1) Accepté de vendre une superficie de 8 413m² à prendre sur la parcelle YB 73, située lieu-dit « La Grosse Grange », à l'entreprise BONNET BATIMENT de Péronnas, conformément au document d'arpentage de la Sarl Serge CHANEL Géomètre, et fixé le prix de vente à 42 000.00 €.
- 2) Validé le compte administratif et le compte de gestion de la Commune pour l'année 2013 :
 - dépenses 367 983.23 € en fonctionnement et 172 735.53 € en investissement
 - recettes 507 592.56 € en fonctionnement et 125 769.90 € en investissement
- 3) Validé le compte administratif et le compte de gestion Service Assainissement pour l'année 2013 :
 - Dépenses 36 019.56 € en fonctionnement et 14 715.50 € en investissement
 - Recettes 38 592.55 € en fonctionnement et 35 230.00 € en investissement
- 4) Validé la proposition de l'entreprise Alain MICHON pour les travaux de terrassement et broyage des souches au Plan d'eau de Mépillat, pour un montant de 2 160.00 € T.T.C.
- 5) Décidé de faire réaliser, par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain, les travaux d'alimentation électrique pour un montant net à la charge de la Commune de 3 666.00 € et les travaux de mise en souterrain du réseau téléphonique pour un montant net à la charge de la Commune de 630.00 €, pour la parcelle YB 73 au lieu-dit « La Grosse Grange ».
- 6) Accepté de louer, à Monsieur JAILLET, le local boulangerie, pour un montant de 375.00 € mensuel, et l'appartement de la boulangerie, pour un montant de 225.00 € mensuel et 8.00 € mensuel pour l'entretien de la chaudière. Ces prix sont établis pour un an et une caution correspondant à un mois de location sera exigée. Ce bail prendra effet à la signature de l'acte notarié pour l'achat du fonds commercial.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



jeudi 19 mars 2014

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Michel PIRAT, Sandrine PARNALAND, Pascal CHEVAILLIER, Gilles LAMBERET, Bernard MALIN, , Guy ANDRE, Olivier BROCOT, Laurence BOUILLOUX, Eric LONG, François BLANC.

Excusé : Angélique MARION (**Pouvoir à Gilles LAMBERET**) Catherine RUEZ (**Pouvoir à Pascal CHEVAILLIER**)

Réuni sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes et :

- 1) Voté les taux d'imposition pour l'année 2014 (inchangés par rapport à 2013) :
 - taxe d'habitation 10.52 %
 - Foncier Bâti 11.18 %
 - Foncier non bâti 33.94 %
- 2) Validé le budget primitif de la Commune pour l'année 2014 :
 - dépenses 551 707.00 € en fonctionnement et 365 639.00 € en investissement
 - recettes 551 707.00 € en fonctionnement et 365 639.00 € en investissement
- 3) Validé le budget primitif Service Assainissement pour l'année 2014 :
 - Dépenses 36 480.00 € en fonctionnement et 130 154.00 € en investissement
 - Recettes 36 480.00 € en fonctionnement et 130 154.00 € en investissement
- 4) Retenu la candidature de l'entreprise SOCAFL pour les programmes VOIRIE et EMPIERREMENT 2014 et validé la proposition pour un montant de 60 735.60 € T.T.C. (Voirie) et pour un montant de 2 436.00 € T.T.C (Pierres)

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire

Valérie GUYON.